La Région Poitou-Charentes engagée en faveur des énergies renouvelables

Inauguration de la première mini-unité
de méthanisation à la ferme de Poitou-Charentes
EARL Giraud à Faye l'Abbesse

Vendredi 3 octobre 2014

Earl Giraud

Portes Ouvertes les 3 et 4 octobre 2014
Faye l'Abbesse (79)

SOMMAIRE

I- L'agriculture au service des énergies renouvelables p.4
- Mini-unité de méthanisation à la ferme Giraud : un exemple concret de l'engagement de la Région
- La production d'énergies renouvelables grâce à la méthanisation
- Les 10 actions fortes de la Région pour une agriculture durable

II- Poitou-Charentes, une énergie d'avance p.13

Les actions phares de la Région en faveur des énergies renouvelables p.14

Pour maîtriser au mieux la consommation d'énergie p.15
- L'Agence régionale pour les travaux d'économie d'énergie
- Le plan régional « 10 000 isolations de maisons »
- Le micro-crédit 0 % « Energie verte »
- L'habitat durable : construire et rénover éco-responsable
- La maîtrise de l'énergie et le bâtiment
- Réaliser des économies par des gestes éco-citoyens

Energies renouvelables : une politique régionale forte p.19
- Le rayonnement du photovoltaïque
- La Région dans le sillon des énergies marines renouvelables
- La maîtrise de l'énergie dans les lycées
- Eclairage public : favoriser l'énergie solaire en Poitou-Charentes
- Schéma Régional Climat – Air – Energie
- Les énergies renouvelables ont leur Centre en Poitou-Charentes

Se déplacer propre p.26
- Le TER facilite les déplacements, avec des tarifs pour tous
- Le covoiturage : faites des économies et agissez pour l'environnement
- commentjv, un outil d'information pour les voyageurs
- Régionlib : un service d'auto-partage
- Privilégier l'électro-mobilité
- Avoir le réflexe vélo

Contacts presse *p.35*

En France, en 2011, la part des énergies renouvelables, dans la consommation finale, ne représentent que 13,1 %. La Région, pleinement consciente de la nécessité d'une transition énergétique, s'engage et accompagne des actions concrètes en faveur des économies d'énergie et de la production d'énergie décentralisée, plus proche des sites de consommation, notamment en développant la méthanisation.

A ce jour, 73 projets de méthanisation sont en fonctionnement, en développement ou en phase d'études. Et pour poursuivre dans cette dynamique lancée par Ségolène Royal, la Région met en place un programme ambitieux de développement et de soutien financier destiné à construire une unité de méthanisation à l'échelle de chaque Communauté de Communes.

Le développement de la méthanisation à l'échelle régionale est une des solutions concrètes et innovantes pour parvenir à atteindre l'objectif de 26 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020.

Jean-François Macaire
Président de la Région Poitou-Charentes

I
L'agriculture au service des énergies renouvelables

Mini-unité de méthanisation à la ferme : un exemple concret de l'engagement de la Région

Earl Giraud

■ La première mini-unité de méthanisation à la ferme de Poitou-Charentes

La première mini-unité de méthanisation à la ferme, située à Faye l'Abbesse dans les Deux-Sèvres, est entrée en service en juin 2013 et représente une puissance installée de 54 kW électrique.

Cette nouvelle unité de méthanisation permet de valoriser le fumier, le lisier, des cultures énergétiques, des menues pailles...

La biomasse agricole, qui produira l'électricité et la chaleur « vertes », est collectée en **circuit court** dans un rayon moyen de 20 km.

■ Les atouts de cette mini-unité de méthanisation

Quelques chiffres clés à propos de l'unité de méthanisation de l'EARL Giraud :

– vente d'électricité : équivalente à la consommation de 110 foyers ;
– chaleur valorisée : équivalente au chauffage de 52 maisons ;
– 3 000 tonnes par an de biomasse agricole méthanisée ;
– 25 tonne équivalent pétrole /par an de propane, fioul et électricité pour une autonomie énergétique ;
– 189 tonne équivalent CO_2 évitées par an, soit l'équivalent de 100 voitures roulant 15 000 km par an ;
– 19 PME intervenant sur le projet (construction et maintenance), dont 6 PME locales.

■ Quelle valorisation ?

> L'unité de méthanisation de l'EARL Giraud permet de produire **l'eau chaude de boisson pour les veaux**, de **sécher la luzerne** et de **chauffer 5 habitations voisines.**
Le taux de valorisation de la chaleur s'élève à 61 % de la production (hors process).

> La production d'**électricité « verte »** est vendue à la régie d'électricité SEOLIS.

> Par ailleurs, **2 700 tonnes / an de digestat sont valorisées** sur 175 ha de terres pour fertiliser les cultures.

■ Le soutien actif de la Région à la réalisation de ce projet

L'EARL Giraud (élevage de bovins à viande) est actionnaire à 100 % de cette unité de méthanisation. L'exploitation a dû créer des partenariats locaux avec, par exemple :
– l'exploitation agricole voisine pour l'approvisionnement de l'unité de méthanisation ;
– des voisins pour valoriser la chaleur pour leurs habitations ;
– la mairie et la Communauté de Communes pour la fourniture de pelouse ;
– SEOLIS pour leur vendre l'électricité « verte ».

L'aide de la Région pour développer, créer et construire ce nouveau projet s'élève à :
– 241 200 € attribués par la Région, l'ADEME et les Fonds Européens de Développement Régional (FEDER) ;
– 12 000 € attribués par la Région et l'ADEME au titre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale (FREE) ;
– pour un montant total d'investissement de 615 245 €.

La production d'énergies renouvelables grâce à la méthanisation

Qu'est-ce que la méthanisation ?

La méthanisation est **un procédé biologique naturel** permettant de valoriser des matières organiques, **la biomasse**, généralement collectée en circuit court dans un rayon moyen de 20 km. Ces matières sont placées à l'intérieur d'une cuve ou d'un casier fermé, **le digesteur**, qui est chauffé en l'absence d'oxygène. Sont produits une énergie renouvelable, **le biogaz**, et un fertilisant, **le digestat**, dont la finalité est la valorisation agronomique sur parcelles agricoles.

Le biogaz produit présente deux finalités énergétiques possibles :
– production d'**électricité « verte »** revendue au réseau et de **chaleur renouvelable**, utilisées localement (usage domestique, agricole et/ou industriel) ;
– production de **biométhane** renouvelable, injecté dans les réseaux de distribution de gaz naturel (usages domestique et industriel).

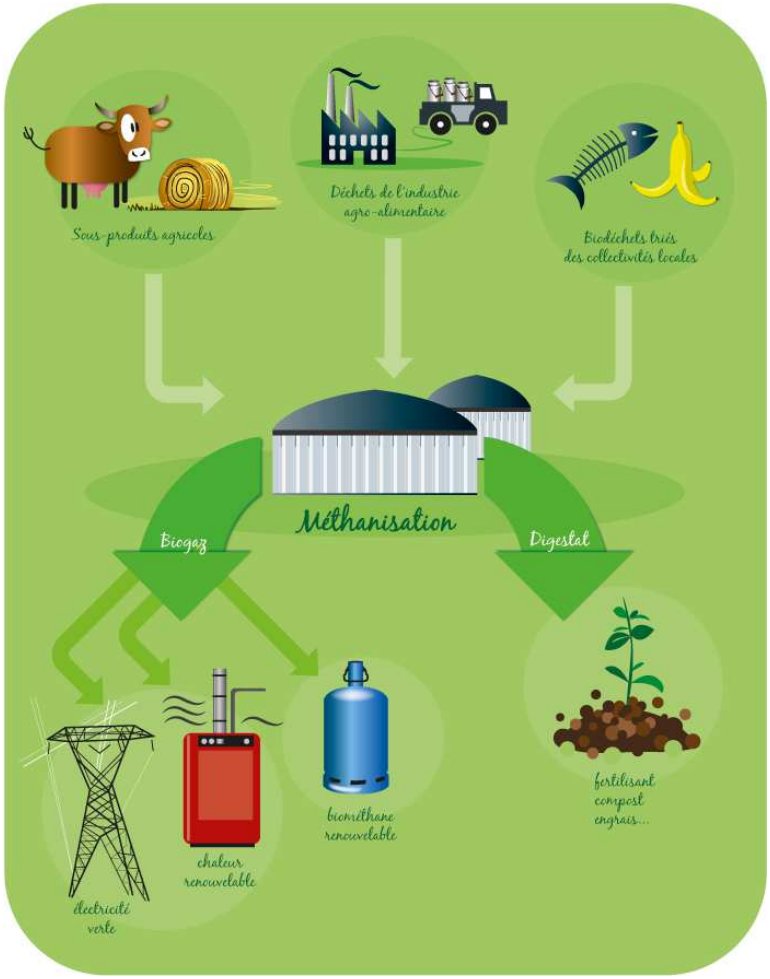

Le Plan régional de développement de la méthanisation, adopté en octobre 2012, est un des outils mis en place par la Région pour atteindre son objectif de réduction des consommations d'énergies et de développement des énergies renouvelables. L'ambition de la Région est d'initier et aider à la mise en œuvre d'une unité de méthanisation (minimum) à l'échelle de chaque Communauté de Communes.

Aujourd'hui, **73 unités de méthanisation**, de taille et de portage différents, sont en fonctionnement ou en construction en Poitou-Charentes, majoritairement soutenus par la Région à travers le Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE) :

– 9 unités en fonctionnement correspondant à 5,5 $MW_{électrique}$;

– 64 projets complémentaires (avec les 2 premiers projets régionaux de méthanisation couplant une injection du biométhane dans le réseau de gaz naturel en 2014 et 2015 : Méth Inov à Melle et Méthadoux à St Soulle) pour une puissance de 28 $MW_{électrique}$.

Ces projets permettront :

– d'accroître le nombre de projets de moyenne à forte puissance pour la production décentralisée d'énergie en couvrant de plus en plus le territoire Poitou-Charentes ;

– d'atteindre, avec plusieurs années d'avance, **l'objectif de 40 $MW_{électrique}$ de puissance installée équivalent à la consommation électrique de 92 000 foyers (hors chauffage électrique) d'ici 2020.**

La Région Poitou-Charentes, dans le cadre du FREE - FEDER (en partenariat avec l'ADEME), **a déjà investi depuis 2006 près de 5 millions d'euros en aide à l'investissement (10 premiers sites soutenus) et près d'un million d'euros pour soutenir les études et développement de projets.**

La création d'emplois « verts » :

La méthanisation locale offre aussi des avantages **en terme d'emplois** dans les filières vertes, de diversification des revenus pour les exploitations d'élevage et de renforcement de l'autonomie énergétique des entreprises agricoles.

Le développement de la méthanisation en Poitou-Charentes génère une nouvelle activité économique pour les entreprises locales, notamment pour la construction et la maintenance des installations de méthanisation : les projets construits et en développement représentent **un investissement global de 120 millions d'euros.**

Les activités liés à l'ingénierie, la construction, l'exploitation et la maintenance de ces unités sont créatrices d'emplois. En effet, pour les 30 premiers projets les plus avancés, sont attendues en terme d'emplois :
– 180 emplois durant la phase de développement et de construction (consolidation des activités des PME) ;
– 35 à 70 emplois pour la phase d'exploitation (durant 15 à 20 ans).

D'ores et déjà sur les 8 premiers sites en fonctionnement, ce sont près de **60 PME régionales qui sont intervenues**, à des degrés d'importance divers, sur le développement, l'ingénierie et les chantiers de construction.

Les enjeux environnementaux des unités de méthanisation

La construction effective des **30 premiers sites de méthanisation** présentent les avantages environnementaux suivants :
– **production électrique** équivalente à la consommation annuelle d'électricité de **23 000 foyers** (hors chauffage électrique) ;
– **valorisation de la chaleur** de la cogénération équivalente au chauffage de plus de **6 000 maisons** (de 100 m² de surface) ;
– **valorisation du biométhane** injecté équivalente au chauffage de **16 000 maisons** (de 100 m² de surface) ;
– **gain d'émissions de Gaz à Effet de Serre** (GES) équivalent aux émissions annuelles de **41 200 voitures** parcourant par an une distance moyenne de **15 000 kms.**

De petites unités de méthanisation pour couvrir le territoire régional

Pour aller plus loin, la Région a lancé **un Appel à Manifestation « Petites unités de méthanisation à coût très performant »** afin d'encourager le positionnement des entreprises régionales sur cette filière « mini-méthanisation » et de réduire par la conception et la standardisation les coûts d'investissement de 20 à 30 %. L'objectif est d'encourager, par des prix plus attractifs, un large **développement de la production locale de biogaz** sur les territoires, par les éleveurs, les collectivités du Poitou-Charentes et les industries agro-alimentaires.

Dans ce cadre, 7 constructeurs ont été retenus officiellement par décision de la Commission permanente du 25 avril 2014. Les travaux de conception /développement sont en cours et les premières études engagées chez les agriculteurs.

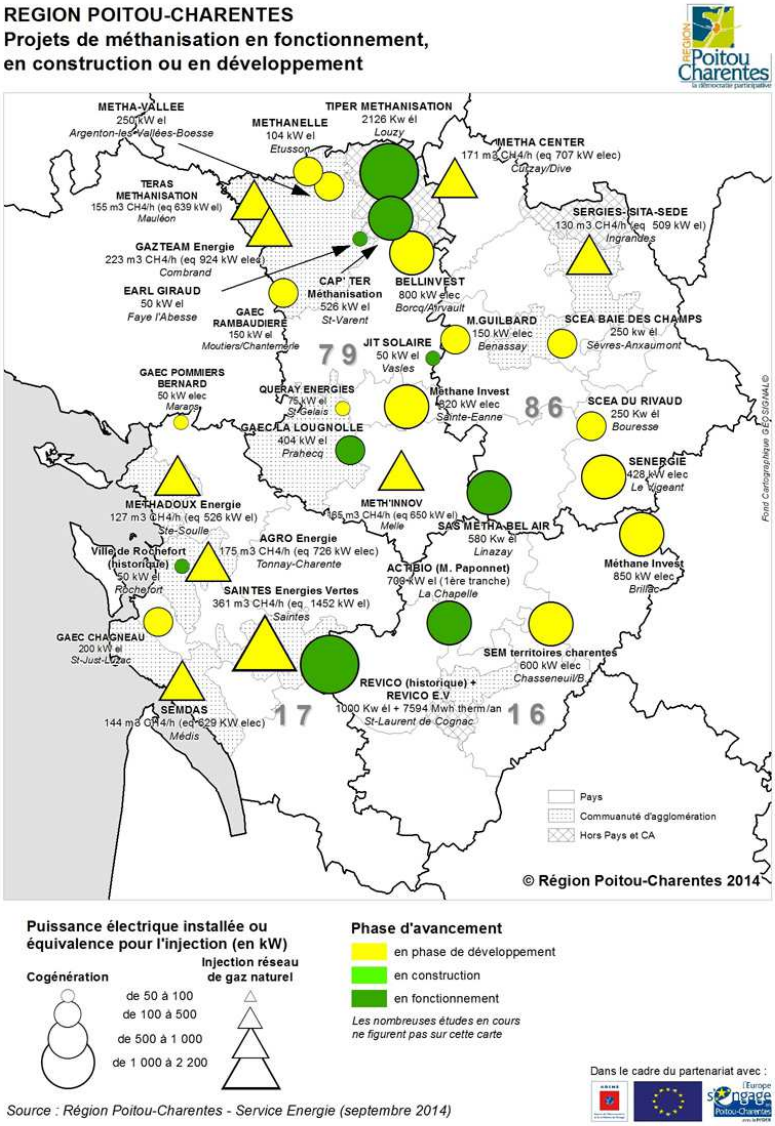

Source : Région Poitou-Charentes - Service Energie (septembre 2014)

Les 10 actions fortes de la Région pour une agriculture durable

✔ **La modification des pratiques agricoles :** aide à la recherche de solutions techniques efficaces pour développer une agriculture respectueuse de l'environnement : alternatives aux pesticides, diversification des sources de revenus des agriculteurs et implantation de systèmes agro-forestiers, de cultures spécialisées...

✔ **L'autonomie alimentaire des exploitations :** financement de la recherche appliquée sur la gestion des pâturages et la productivité fourragère, incitation au développement des cultures riches en protéines telles que la luzerne ou le soja.

✔ **L'alimentation non-OGM :** depuis 2004, interdiction des essais et des cultures d'OGM en plein champ. Les subventions pour l'agriculture sont conditionnées à la non utilisation de ceux-ci dans l'alimentation animale. Et depuis le printelmps 2013, une expérimentation pour une filière de production en Poitou-Charentes de soja non-OGM.

✔ **L'Agriculture Biologique :** soutien au réseau d'animation régional de l'agriculture biologique Poitou-Charentes et repas bio dans les lycées.

✔ **Les énergies renouvelables :** Plan régional pour la méthanisation afin de valoriser les déchets d'élevage et de l'agroalimentaire. Développement des énergies renouvelables : par exemple le photovoltaïque sur les bâtiments agricoles pour la production locale d'électricité.

✔ **La valorisation des produits régionaux « Signés Poitou-Charentes »...**
... avec l'IRQUA (Institut Régional de la Qualité Agro-alimentaire Poitou-Charentes) pour la labellisation sous signe officiel de qualité : IGP (Indication Géographique Protégée), Label Rouge, AOP (Appellation d'Origine Protégée), STG (Spécialité Traditionnelle Garantie) et sous « Signé Poitou-Charentes ».

✔ **La Transformation à la ferme et la vente directe :** valorisation des circuits courts avec une consommation locale de produits de terroir et de qualité.

✔**La protection de la ressource en eau :** limitation des prélèvements d'eau en agriculture pour préserver les milieux aquatiques. Encouragement de la gestion partagée de la ressource en eau afin de garantir une eau potable à un coût raisonnable aux habitants.

✔**La sauvegarde du patrimoine génétique :** soutien à la préservation de variétés locales (Angélique du Marais Poitevin) et de plus de 10 races (la vache Maraîchine, la chèvre Poitevine et le Baudet du Poitou...).

✔**Un appui financier aux structures de recherche et de développement :** soutien aux organismes d'application technique agricole dans les domaines de l'élevage, de l'arboriculture, du maraîchage, de l'horticulture...

II
Poitou-Charentes, une énergie d'avance

Les actions phares de la Région en faveur des énergies renouvelables

Consommer moins d'énergie en la maîtrisant

✔ **« Isolation 10 000 toitures »** : un logement bien isolé permet jusqu'à 30% d'économies d'énergie... Pour contribuer au pouvoir d'achat des ménages et alléger ainsi leur facture de chauffage, la Région propose une aide jusqu'à 1 300 €.

✔ Le **micro crédit 0 % Energie Verte** : ce crédit permet de mener des travaux de maîtrise de l'énergie réalisés par des professionnels (isolation de murs et planchers, remplacement de vitrages ou fenêtres...) ou d'aider à l'installation d'équipements « énergie renouvelable » (chauffe-eau solaire, micro-éolien...). La Région prend en charge les intérêts du prêt jusqu'à 8 000 €.

✔ La **réhabilitation thermique des logements sociaux pour un logement sain et thermiquement performant** : la Région accompagne les bailleurs sociaux dans la réhabilitation thermique des logements dans le cadre des fonds européens du FEDER.

✔ Le soutien à **l'électromobilité** : aide à l'acquisition de véhicules électriques, et mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques.

✔ Le soutien au **développement des énergies renouvelables** : aide au développement d'équipement de production d'énergies à partir de sources renouvelables dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE) et des fonds européens du FEDER.

✔ La **création d'ESTER** : premier dispositif durable pour le développement de l'énergie solaire sur les territoires et modèle unique de vente de gré à gré d'électricité solaire à un prix très compétitif.

✔ Le **Plan régional pour la méthanisation** : 60 sites de tailles et de portage variables sont à l'étude ou en fonctionnement en région et soutenus financièrement par le Fonds Régional d'Excellence Environnementale (FREE) et les fonds européens du FEDER.

Pour maîtriser au mieux la consommation d'énergie

Afin de lutter contre la précarité énergétique, la Région se mobilise et met en place des actions pour permettre aux ménages de réaliser des économies d'énergie.

■ Une nouvelle mesure pour le pouvoir d'achat des familles : l'Agence régionale pour les travaux d'économie d'énergie

La dépense énergétique pèse sur le pouvoir d'achat des ménages. En Poitou-Charentes, ce phénomène est accentué par l'ancienneté des logements : plus de la moitié date d'avant la première réglementation thermique de 1975. La Région crée **l'Agence Régionale pour les Travaux d'Économie d'Énergie** (ARTÉÉ), outil innovant d'aide à la rénovation énergétique des logements.

La mise en place d'expérimentations territoriales en partenariat avec l'ADEME, seront l'occasion de bénéficier de retours d'expériences et de tester de nouvelles approches et de nouveaux soutiens financiers qui pourraient être repris demain par ARTEE.

■ Le plan régional « 10 000 isolations de maisons »

REGION Poitou Charentes
Vos travaux d'isolations :
la Région vous aide jusqu'à 1 300 €
+ crédit gratuit 0%
(pour les fenêtres)
OBJECTIF ECONOMIE DE CHAUFFAGE
MAISON ISOLÉE, FACTURE ALLÉGÉE
ISOLATION DES COMBLES DES TOITURES
05 49 38 49 38
poitou-charentes.fr

Réduire la facture d'énergie en réalisant des travaux d'isolation de toitures, combles perdus ou habitables, toitures-terrasses, c'est possible avec le plan « 10 000 isolations de maisons ».

Ce dispositif s'adresse aux propriétaires occupants ou nouveaux accédants à la propriété d'un logement ancien, construit depuis plus de 15 ans, à rénover en vue d'en faire une résidence principale, résidants en maison individuelle, particuliers propriétaires bailleurs sans personnalité morale, pour un bien loué et situé en Poitou-Charentes.

Cette aide régionale s'échelonne **de 500 € à 1 300 €** par foyer, avec une attribution de l'aide financière directement au bénéficiaire des travaux ou aux professionnels du bâtiment ayant réalisé les travaux. **Déjà plus de 5 500 foyers ont bénéficié de cette aide.** Elle s'inscrit dans la lutte contre la précarité et la préservation du pouvoir d'achat.

Ce plan, avec un objectif de 10 000 toitures isolées, vise à limiter les charges de chauffage en croissance constante mais également à limiter la précarité énergétique, facteur d'inégalité aux conséquences sociales multiples, sur la santé ou l'éducation des familles.

Plus d'info sur cette aide isolation : http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/295

■ Le micro-crédit 0 % « Energie verte », plus de 2 800 projets déjà soutenus

Ce crédit permet de mener des travaux de maîtrise de l'énergie réalisés par des professionnels (isolation de murs et planchers, remplacement de vitrages ou fenêtres...) ou d'aider à l'installation d'équipements « énergie renouvelable » (chauffe-eau solaire, micro-éolien...). La Région prend en charge les intérêts du prêt **jusqu'à 8 000 €.**
Cela contribue à soutenir l'emploi dans le secteur du bâtiment et participe à la lutte contre le réchauffement climatique.

La Région aide également pour l'acquisition :
– d'un poêle hydraulique bois (jusqu'à 1 400 € d'aide régionale) ;
– d'une chaudière individuelle bois (jusqu'à 2 000 € d'aide régionale) ;
– d'une chaudière individuelle bois avec silo ;
– d'un chauffe-eau solaire individuel.

Se renseigner sur le micro-crédit 0 % : http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/254

■ L'habitat durable : construire et rénover éco-responsable

L'accès de tous à un habitat confortable, sain et économe en ressources naturelles et en charges courantes pour les résidents, est au cœur du projet d'habitat durable porté par la Région :
– consommer peu d'énergie et peu d'eau à la fois, lors de sa construction mais aussi dans son fonctionnement quotidien ;
– préserver au maximum les ressources naturelles ;
– vivre dans un habitat plus sain.

Pour soutenir le développement de la filière bois construction et des bâtiments très économes en énergie, la Région accompagne **10 projets pilotes** de rénovation globale de maisons individuelles en isolation thermique par l'extérieur avec le bois.

Cet Appel à Opérations de Démonstrations permettra d'accompagner 10 chantiers exemplaires. Les propriétaires des 10 projets pilotes bénéficieront d'aides financières spécifiques. Les résultats seront largement diffusés aux professionnels du bâtiment.

■ La maîtrise de l'énergie et le bâtiment

Les logements sociaux
Afin que chacun puisse disposer d'un logement sain et thermiquement performant, la Région, avec l'appui des fonds européens (FEDER), accompagne les bailleurs sociaux dans la réhabilitation thermique des logements. A ce jour, ce sont **4 760 logements** qui ont été soutenus en région.

1 000 premiers logements très basse consommation labellisés
Faire construire ou acquérir un logement neuf de très grande qualité technique et de très faible consommation énergétique certifié « effinergie+ », construire écologique avec une construction à structure bois ou une isolation assurée par des matériaux bio-sourcés (laine de chanvre, fibre de bois, ouate de cellulose, etc …), c'est possible en 2014 grâce à une aide financière de la Région. **En 2015, la Région soutiendra les logements « à énergie positive », qui sont des logements qui consomment aussi peu et qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment.**

Plus d'info sur : http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/369

■ Réaliser des économies par des gestes éco-citoyens

Faire des économies d'énergie et mieux préserver notre environnement, c'est facile : il existe des gestes simples et un éventail de produits et d'équipements qui permettent de mieux maîtriser les dépenses d'énergie.
En partenariat avec l'ADEME, la Région met à disposition, par **les Espaces Informations Energie**, des spécialistes pour des conseils pratiques.

Plus d'informations sur les Espaces Informations Energie : http://www.poitou-charentes.fr/environnement/air-energie-dechets-transports/energie/espace-info-energie

Energies renouvelables, une politique régionale forte

La maîtrise de l'énergie, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables sont les trois piliers de la politique énergétique de la Région. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % à l'horizon 2020. En 2009, ***235 000 tonnes équivalents CO_2 ont été évitées grâce aux actions de la Région.***

Poitou-Charentes, n°1 de l'énergie renouvelable pour la 4ème année consécutive* !

En 2013, le Poitou-Charentes signe une belle performance en prenant :
– deux premières places pour les entreprises labellisées QualiPV (solaire photovoltaïque) et les entreprises Qualibois (bois énergie),
– la troisième place pour les entreprises Qualisol (solaire thermique).

Un résultat rendu possible par le dynamisme des entreprises de la région, résolument engagées dans ces labellisations, et par les politiques d'accompagnement menées par la Région en matière de développement des énergies renouvelables.

** classement effectué par Qualit'EnR, l'organisme de gestion des qualifications dans le secteur des énergies renouvelables*

■ Le rayonnement du photovoltaïque

Le **Plan Solaire Régional** favorise l'installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire régional, identifié comme ayant un potentiel solaire important.

Depuis 2004, la Région a soutenu directement le développement de **3 418 unités photovoltaïques** sur l'ensemble du territoire pour une **puissance totale de 132 MW** (950 000 m²), soit **l'équivalent de la consommation électrique annuelle de près de 100 000 habitants (hors chauffage).**

En région, la production photovoltaïque est devenue la deuxième source d'électricité renouvelable, après l'éolien et devant l'hydraulique.

La Région mobilise de nombreux outils pour le développement de projets photovoltaïques, notamment en faveur de l'autoconsommation au sein des entreprises.

Quelques exemples de projets soutenus :

– Loudun (86) : une exploitation agricole dans le cadre du Fonds de Résistance Photovoltaïque ;
– Montendre (17) : un parc au sol, dans le cadre du prêt solaire régional avec la Banque Européenne d'Investissements (BEI) et le Crédit Agricole ;
– Vasles (86) : l'équipement de particuliers dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou Charentes (FREE) ;
– Vernoux-en-Gâtine (79) : une exploitation agricole dans le cadre du FREE ;
– Saint-Genis-de-Saintonge (17) : un projet développé par la commune avec l'aide du FREE ;
– Thenezay (79) : l'équipement de l'EPHAD de la commune, de la salle des fêtes, de 4 logements de la gendarmerie et d'un bâtiment d'une entreprise de stockage ;
– Montmorillon (86) : plusieurs exploitations agricoles et des bâtiments communaux ;
– Surgères (17) : un bâtiment de la Communauté de Communes ;
– Siecq (16) : deux exploitations agricoles ;
– Ruffec (16) : l'EPHAD de la commune ;
– Nanteuil en Vallée (16) : 2 exploitations agricoles et un particulier.

Les réalisations en images...

École de Saint-Bonnet-sur-Gironde (17)

Église d'Aubigné (79)

Lycée de Sillac à Angoulême (16)

Ferme en agriculture biologique à Liglet (86)

Parc solaire photovoltaïque régional des centrales au sol

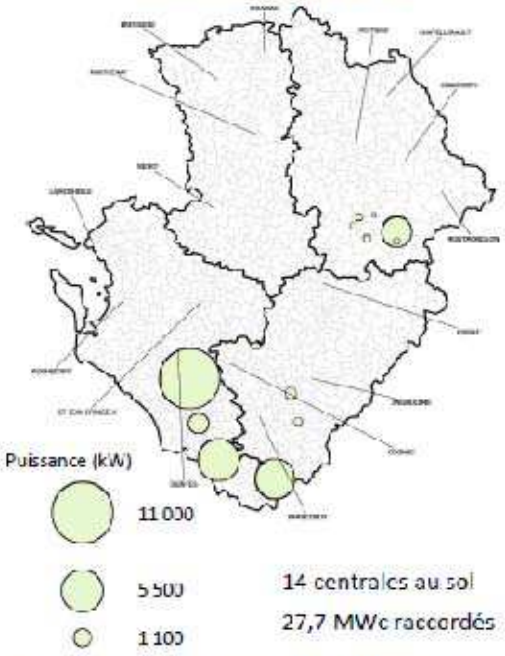

14 centrales au sol
27,7 MWc raccordés

Parc solaire photovoltaïque régional des centrales toitures > 36 kW

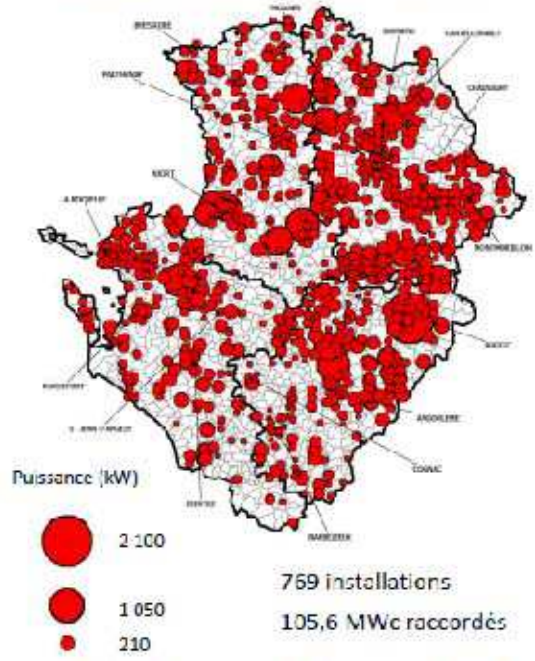

769 installations
105,6 MWc raccordés

Parc solaire photovoltaïque régional des centrales toitures comprises entre 6 kW et 36 kW

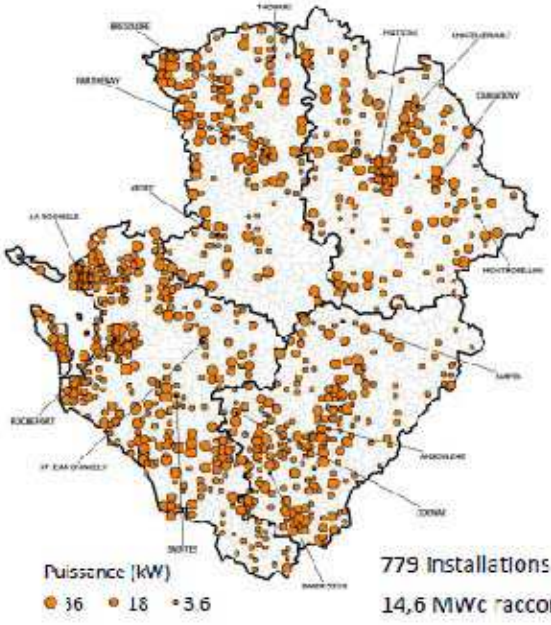

779 installations
14,6 MWc raccordés

Parc solaire photovoltaïque régional des centrales toitures des Particuliers

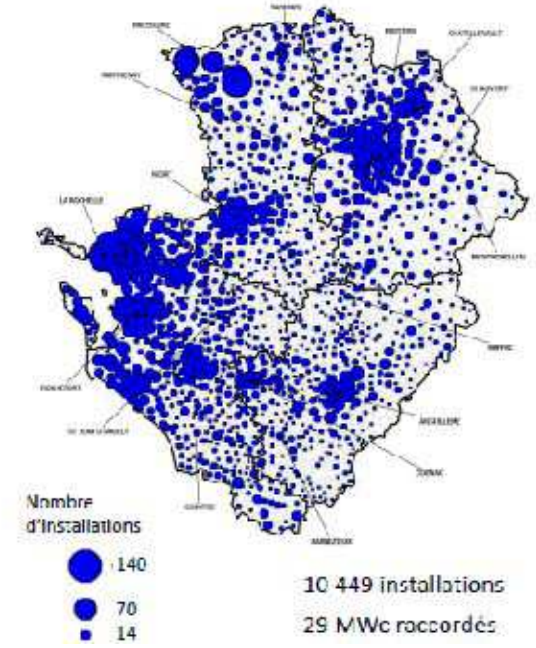

10 449 installations
29 MWc raccordés

■ La Région dans le sillon des énergies marines renouvelables

Hydrolienne, Tonnay (17)

Avec 463 km de littoral, Poitou-Charentes bénéficie d'un potentiel énergétique marin important. Afin de profiter de ces atouts géographiques et d'accroître la production décentralisée d'énergies renouvelables, la Région a engagé un **Plan régional pour le développement des énergies marines.** Ce plan permettra de mobiliser les acteurs qui souhaitent s'investir dans des projets innovants et pilotes pour la production d'énergies marines.
A l'horizon 2020, l'objectif est d'atteindre la production de 7 % d'énergies marines, ce qui permettrait d'**éviter l'émission de 121 800 tonnes de CO_2 chaque année.**

La Région Poitou-Charentes pionnière avec le Premier Forum régional des énergies marines en novembre 2013
Initié par Ségolène Royal, le premier forum régional des Energies Marines, qui s'est tenu en novembre 2013 à La Rochelle, avait pour but de réunir l'ensemble des acteurs engagés dans la production et la conversion d'énergie renouvelable d'origine marine, de faciliter les échanges et de créer une dynamique pour cette nouvelle aventure industrielle en faveur d'une production d'énergie propre et renouvelable.

La Région soutient **6 projets innovants** qui valorisent les savoir-faire régionaux dans les domaines suivants :
– l'installation d'unité de production d'énergies sur le littoral et les cours d'eau intérieurs ;
– l'accompagnement du développement et de la mise en place de la filière ;
– la mise au point de composants diélectriques (isolant électrique) pour le fonctionnement des transformateurs.

Les **6 entreprises** retenues dans le cadre du premier Appel à Manifestation d'Intérêt :
– Energie Marine Initiatives ;
– Hydrocap Energy (R&D) ;
– UNITe (R&D) ;
– Watt and Sea (fabricant système énergie) ;
– Groupement Valorem (développeur) – INNOSEA (ingénierie) – OPEN OCEAN (modélisation) ;
– Aquaphile (R&D).

■ La maîtrise de l'énergie dans les lycées

Lycée Kyoto, un lycée 100 % énergies propres
Avec des besoins énergétiques optimisés par une architecture et des matériaux adaptés, ce lycée professionnel consomme **13 fois moins de chauffage et 22 fois moins d'électricité** qu'un lycée en conformité avec la réglementation en vigueur au moment de sa conception. Isolation performante, toiture végétalisée, équipements à faible consommation d'énergie, micro-cogénération, panneaux photovoltaïques, gestion de l'eau...

Ce lycée, voulu comme exemplaire en qualité environnementale, est le 1er du genre en France. Son exemplarité repose sur plusieurs actions concrètes :
– moins de dépenses d'énergies ;
– plus d'énergies renouvelables ;
– l'utilisation de matériaux naturels ;
– une protection de la santé des élèves ;
– une démarche de « Haute Qualité Humaine » vis-à-vis des professionnels, des lycéens, des apprentis et des riverains ;
– une gestion de l'eau réfléchie.

■ Eclairage public : favoriser l'énergie solaire en Poitou-Charentes

Pour une commune, l'éclairage public représente en moyenne 18 % de sa consommation énergétique et 48 % de sa consommation électrique. Partant de ce constat, la Région encourage les **communes de moins de 10 000 habitants** à réduire leur consommation énergétique et à favoriser l'énergie solaire.

En partenariat avec l'ADEME, la Région a lancé un premier Appel A Projets **« Eclairage public et économie d'énergie en Poitou-Charentes »** qui a permis d'**accompagner 27 communes pour une économie d'énergie de plus de 490 MWh** avec la réhabilitation de près de 2 300 points lumineux.
Devant le succès de cette opération, le dispositif de soutien est reconduit jusqu'en janvier 2015. En complément de ce dispositif, la Région souhaite favoriser le recours, lorsqu'il est pertinent, à l'utilisation de systèmes d'éclairage autonomes en énergie par les collectivités de Poitou-Charentes. L'utilisation de systèmes d'éclairage autonome donne la possibilité d'**augmenter le nombre de points lumineux, tout en limitant l'extension de réseau pour le raccordement de sites isolés ou très éloignés du réseau électrique et sans augmentation de la facture d'électricité.**

■ Schéma Régional Climat – Air – Energie, l'application concrète de la loi Grenelle 2

Le Schéma Régional Climat – Air – Energie (SRCAE), co-élaboré par la Région et l'Etat, est l'un des grands schémas régionaux créés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.
Le SRCAE définit les orientations et les objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière :
– d'efficacité énergétique ;
– d'économie d'énergie ;
– de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
– de développement des énergies renouvelables et des carburants nouvelles générations ;
– de prévention et de réduction de la pollution atmosphérique et d'adaptation aux changements climatiques.

Les objectifs de ce schéma offrent de nombreuses opportunités pour **l'innovation, la croissance verte et les emplois non délocalisables**. Et c'est avec les « Bourses Régionales Désir d'Entreprendre » que la Région souhaite accompagner **50 créateurs ou repreneurs d'activités économiques** dans les domaines suivants : économie d'énergie, d'eau et de matières premières, optimisation énergétique, éco-mobilité, élimination et valorisation des déchets.

■ Les énergies renouvelables ont leur Centre en Poitou-Charentes

Le siège du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) est situé à La Crèche dans les Deux-Sèvres. Conçu dans la priorité d'excellence environnementale fixée par la Région, ce bâtiment exemplaire et novateur a été réalisé par les professionnels du territoire. L'objectif du CRER est de favoriser le développement des initiatives privées et publiques pour un habitat durable.

En 2014, ses missions sont :
– l'animation d'un Espace Info Energie ;
– les études de faisabilité pour l'eau chaude solaire et les chaudières bois ;
– les conseils aux particuliers et aux collectivités ;
– l'animation de la démarche de certification pour un service et un combustible bois de qualité « Chaleur Qualité Bois + » ;
– l'animation du Plan régional solaire pour le développement des unités photovoltaïques à l'échelle des communes, avec la mise en place du cadastre solaire local, conçu avec la Région.

Se déplacer propre

■ Le TER facilite les déplacements, avec des tarifs pour tous

Avec une augmentation du nombre d'abonnés du TER (3 250 abonnés TER quotidiens en 2013 auxquels s'ajoutent 750 scolaires), la Région Poitou-Charentes poursuit son action pour développer ce mode de transport :

- **modernisation et rénovation des gares régionales** (Bressuire, Thouars, Ruffec, Saint-Maixent, ligne Poitiers-La Rochelle...) ;
- **développement de l'offre TER** (+ 50 % depuis 2004) avec une fréquentation en hausse de plus de 15 % en 2012 (un quasi doublement 2004 à 2012 – hausse de près de 77 %) ;

Elle propose également **des réductions sur les trajets TER** (ce qui contribue au pouvoir d'achat des familles) : Carte Jeunes, Carte Avantages, Carte Emploi, TER et tarifs spéciaux pour les événements culturels, gratuité pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap, Pass Loisirs TER Poitou-Charentes...

Avec **165 trains et cars TER par jour, 80 gares et points d'arrêt ferroviaires et routiers**, la Région Poitou-Charentes offre de multiples solutions pour permettre aux habitants de la région de se déplacer quel que soit le motif de leur voyage.

« Mon train, ma Région » : à travers cette signature, c'est tout un univers de solutions horaires, de tarifs et de services qui est proposé.

Aujourd'hui, le TER se compose de **41 rames** de trains modernes, fréquents, avec des prix adaptés aux besoins de tous et quelques lignes d'autocars régionaux. La Région investit dans la qualité du matériel et **10 Régiolis**, des trains de dernières générations, vont arriver au cours de l'année 2015. Connectés aux réseaux de transport urbains et départementaux, les TER peuvent éviter aux usagers l'utilisation de leur voiture sur tout ou partie de leur parcours, réalisant ainsi des économies d'énergie et de budget.

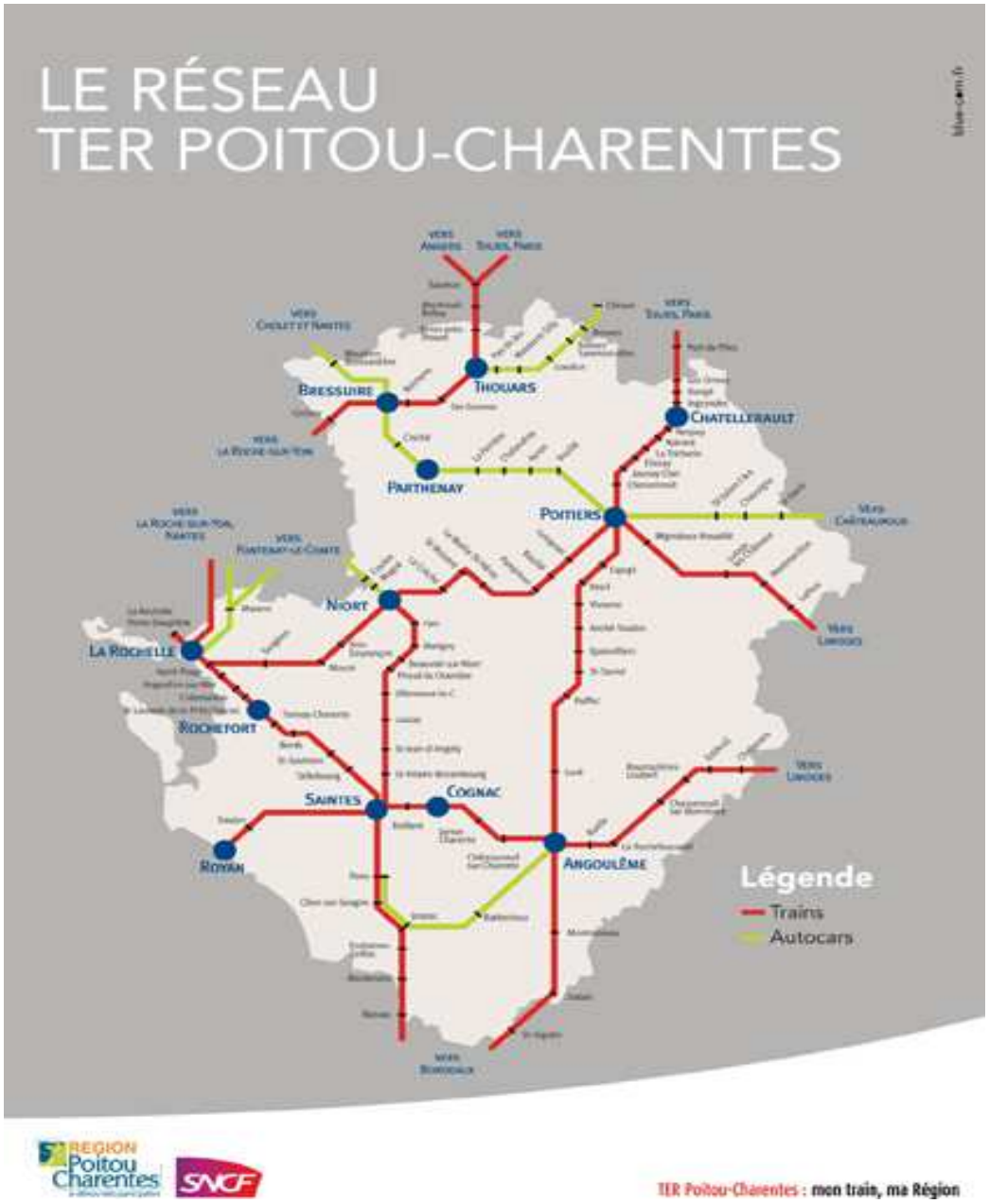

Les déplacements quotidiens :

► **Pass Mobilité à 1 euro le trajet**
Pour tous les salariés, domiciliés et travaillant en Poitou-Charentes effectuant des déplacements sur un même parcours en Poitou-Charentes entre leur domicile et leur lieu de travail.
Coût maximum : **80 euros/mois** (40 euros après déduction de l'employeur)

2 formules :
- mensuelle (mois calendaire) ;
- annuelle (envoi à domicile du coupon d'abonnement avec un prélèvement automatique mensuel sur 10 mois ½ au lieu de 12).

Avec le Pass mobilité TER Poitou-Charentes,
économisez jusqu'à 300 € par mois !

Sur la base d'un trajet aller-retour Niort-Poitiers :

Trajet en voiture :

péage 9,4 €
+ carburant 150km x 4l/100 x 1,30 €

17,20 €/jour
x 20 jours

344 €/mois

sans compter les frais d'entretien du véhicule, la fatigue et le stress supplémentaires !

Trajet en train :

2 €/jour
x 20 jours

40 €/mois

à bord d'un TER confortable et climatisé !!!

■ Le covoiturage : faites des économies et agissez pour l'environnement

Pour favoriser l'éco-mobilité, la Région Poitou-Charentes et les collectivités partenaires mettent en ligne un service gratuit : http://covoiturage.poitou-charentes.fr/. Très facile à utiliser, ce nouveau site internet permet une mise en relation rapide entre conducteurs et passagers, tout en respectant la confidentialité et la liberté de tous.

Le **mode d'emploi** est très simple :
– inscrivez-vous ;
– choisissez l'espace salarié qui vous concerne ;
– proposez un trajet ;
– trouvez des personnes qui font le même trajet que vous et organisez-vous ensemble !

COVOITURAGE
écologique, économique et convivial !
Trouvez avec qui covoiturer ou alterner votre trajet sur :
covoiturage.poitou-charentes.fr

Vous organisez un concert ? Un festival ? Une journée de sensibilisation ?
Ayez le réflexe covoiturage !
Contactez la collectivité partenaire du site de covoiturage sur laquelle votre événement a lieu !

En quelques clics, la collectivité partenaire pourra assurer la promotion (gratuite) de votre événement permettant ainsi de faciliter la venue de vos invités, limiter les problèmes de stationnement tout en faisant un geste écologique.

Sur le site, vous retrouverez également des outils utiles à tout voyageur : des propositions de trajets pour se rendre à des événements, une éco-calculette pour connaître le coût de vos trajets, la liste des aires de covoiturage ouvertes en Poitou-Charentes...

Plus de temps à perdre, rendez-vous sur http://covoiturage.poitou-charentes.fr/

■ commentjv, un outil d'information pour les voyageurs

En partenariat avec les quatre Départements et avec les grandes agglomérations, la Région a récemment lancé **« Comment JV »,** un outil d'information sur tous les services de transports proposés en région (bus urbains, autocars départementaux, trains régionaux et nationaux, aéroports, lignes maritimes).

Commentjv permet de **trouver l'itinéraire le plus adapté** pour se rendre d'un lieu à un autre en transport public, en associant la marche à pied et le vélo, à un moment donné. L'itinéraire indiquera, étape par étape, quels modes de transport utiliser, avec les horaires de passage, le temps de parcours et l'émission moyenne de CO_2.

Plus d'info sur : www.commentjv.poitou-charentes.fr

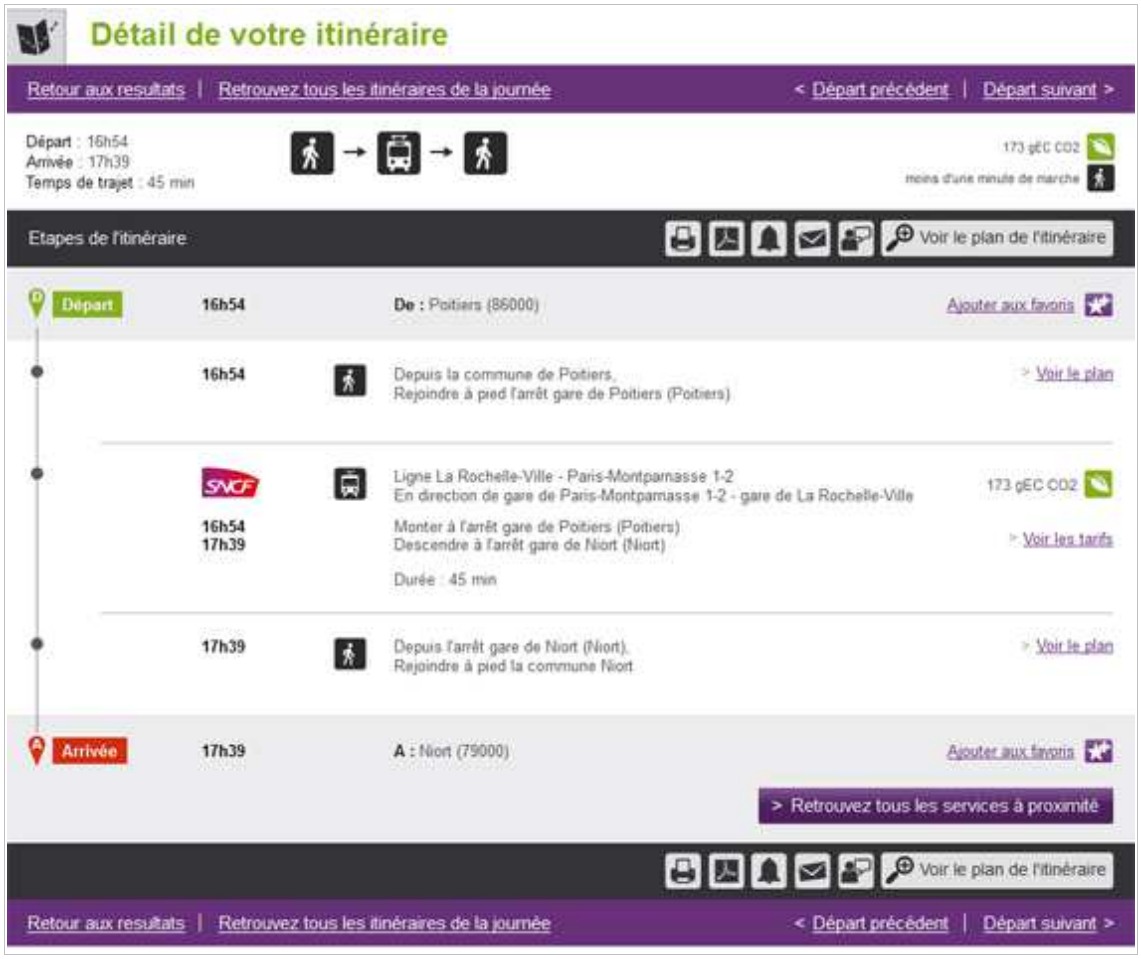
Détail de votre itinéraire
Retour aux resultats | Retrouvez tous les itinéraires de la journée
< Départ précédent | Départ suivant >
Départ : 16h54
Arrivée : 17h39
Temps de trajet : 45 min
173 gEC CO2
moins d'une minute de marche
Etapes de l'itinéraire
Voir le plan de l'itinéraire
Départ
16h54
De : Poitiers (86000)
Ajouter aux favoris
16h54
Depuis la commune de Poitiers
Rejoindre à pied l'arrêt gare de Poitiers (Poitiers)
Voir le plan
SNCF
Ligne La Rochelle-Ville - Paris-Montparnasse 1-2
En direction de gare de Paris-Montparnasse 1-2 - gare de La Rochelle-Ville
173 gEC CO2
16h54
17h39
Monter à l'arrêt gare de Poitiers (Poitiers)
Descendre à l'arrêt gare de Niort (Niort)
Voir les tarifs
Durée : 45 min
17h39
Depuis l'arrêt gare de Niort (Niort)
Rejoindre à pied la commune Niort
Voir le plan
Arrivée
17h39
A : Niort (79000)
Ajouter aux favoris
> Retrouvez tous les services à proximité
Voir le plan de l'itinéraire
Retour aux resultats | Retrouvez tous les itinéraires de la journée
< Départ précédent | Départ suivant >

■ Régionlib, un service d'auto-partage

Avec Régionlib, la Région Poitou-Charentes se démarque en développant **l'utilisation de véhicules électriques sans émissions en auto-partage.**

Pour favoriser le déploiement du véhicule électrique, la Région a proposé la création d'une Société Publique Locale « Poitou-Charentes Auto-Partage » dont le nom commercial est **« Régionlib »**.

En Europe, 87 % des déplacements quotidiens en voiture font moins de 60 km. En France, 1 déplacement sur 2 fait moins de 3 km et 70 % des camionnettes des professionnels font moins de 100 km par jour.

En 2013, le budget annuel d'un automobiliste roulant à l'essence s'élève à 5 705 €, celui de l'automobiliste roulant au diesel s'élève quant à lui à 7 687 € : de quoi rouler 156 jours en Régionlib ! Rappelons que 95% du parc automobile est à l'arrêt.

Le parc automobile français génère actuellement en moyenne 165 g de CO_2 par km. Une voiture électrique, 25 g par km.

→ la mobilité électrique est possible dès aujourd'hui avec l'autonomie actuelle des voitures sur le marché pour la très grande majorité des cas. Il y a environ 350 points de charges en Poitou-Charentes aujourd'hui, 900 d'ici fin 2016.

Les objectifs de Régionlib :

– mettre en place un service d'auto-partage opérationnel ;
– garantir l'interopérabilité entre les services mis en œuvre en Poitou-Charentes : la Région est la première en France à s'engager vers la garantie d'une interopérabilité des services d'auto-partage présents sur son territoire ;
– favoriser un usage raisonné de la voiture.

« Abonné à Régionlib, je peux utiliser les services de Tours ou Bordeaux par exemple.

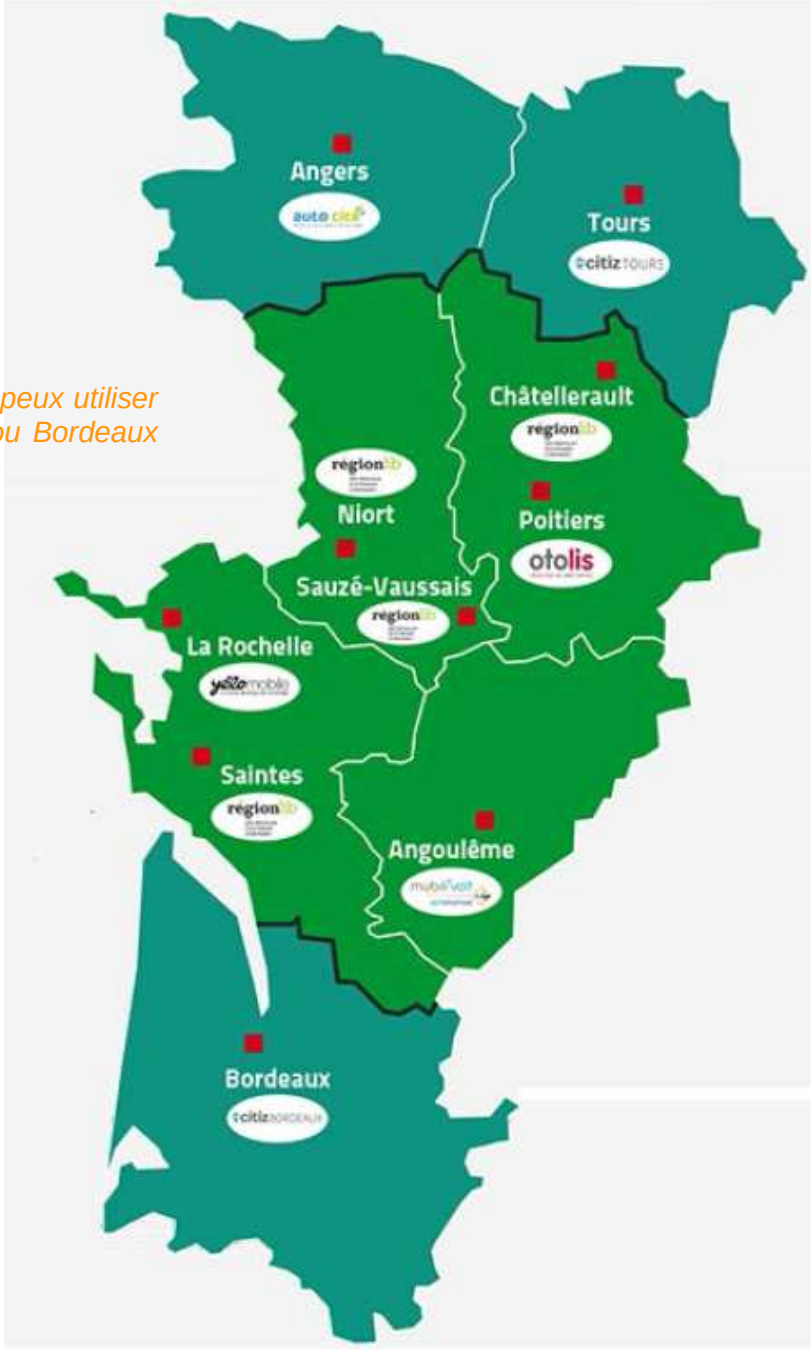

Plus d'info sur Régionlib : http://www.regionlib.fr/

■ Privilégier l'électromobilité

Pour contribuer à **la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre**, la Région aide à financer l'acquisition de véhicules électriques pour les collectivités, entreprises et particuliers : plus de 500 achats de véhicules. La Région utilise également une centaine de véhicules électriques, notamment pour les lycées de Poitou-Charentes.

Afin de favoriser **le déploiement des infrastructures de recharge sur le territoire**, la Région soutient l'implantation de **bornes de recharge et l'acquisition d'ombrières photovoltaïques** avec infrastructures de recharge.

La région dispose déjà de **300 points de recharge et 883 en cours de déploiement** dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir. Objectif : implanter 2 000 bornes de recharge supplémentaires d'ici 2017.

Les aides en ligne : http://www.poitou-charentes.fr/services-en-ligne/guide-aides/-/aides/detail/271

■ Avoir le réflexe vélo

Mode de transport répondant aux enjeux environnementaux, l'usage du vélo est l'une des priorités de la Région. Avec « Code Vélo, le permis liberté en Poitou-Charentes », elle souhaite promouvoir l'usage du vélo auprès du grand public en accordant des aides aux structures régionales (entreprises, associations, collectivités).

Toutes les infos sur : http://www.poitou-charentes.fr/transports-propres/code-velo

Contacts presse Région Poitou-Charentes :

- **Maryline Simoné**, porte-parole, conseillère régionale
06 31 24 64 30 – maryline.simone@cr-poitou-charentes.fr

- **Valérie Courrech**, attachée de presse
06 15 56 12 84 – valerie.courrech@cr-poitou-charentes.fr

- **Ghislaine Desevedavy**, attachée de presse
06 85 42 46 08 - g.desevedavy@cr-poitou-charentes.fr